

## Pour un meilleur fonctionnement de la Justice

Port-au-Prince, 21 septembre 2017

Les organisations haïtiennes, signataires de cette prise de position, constatent depuis quelques mois la paralysie des tribunaux, causée par la grève des greffiers et greffières qui revendiquent de meilleures conditions de travail, notamment une augmentation de salaire. Elles prennent aussi note de la grève des juges. En tant qu'organisations qui plaident pour la réforme du système judiciaire, elles expriment leurs inquiétudes quant au mode de prise en charge du problème de la Justice par l'Exécutif et le Parlement.

Le diagnostic du système judiciaire, réalisé à travers les ateliers du Forum Citoyen pour la réforme de la justice entre 2001 et 2005 avait mis en évidence diverses entraves au bon fonctionnement de la justice. Ces problèmes persistent encore aujourd'hui, à savoir :

- L'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures judiciaires;
- Le non-respect des droits des personnes détenues : détention préventive prolongée, mauvaises conditions de détention (hygiène, alimentation, surpopulation carcérale);
- L'absence de transparence;
- La dépendance du système judiciaire;
- La désuétude de certains textes de loi ou leur caractère discriminatoire et non démocratique;
- Le manque de formation du personnel de la justice;
- Les conditions de travail des fonctionnaires de la justice;
- La corruption freinant la distribution équitable de la justice.

Le dysfonctionnement des tribunaux cause de sérieux préjudices aux citoyens et citoyennes. Par exemple, cela a hypothéqué la tenue régulière des assises criminelles au cours l'année judiciaire 2016 - 2017, ce qui constitue une violation des droits aux garanties judiciaires des victimes et des personnes détenues qui devront attendre les prochaines assises pour être fixées sur leur sort.

Cet état de chose aggrave la récurrence de la détention préventive prolongée, de la surpopulation carcérale et contribue à renforcer la méfiance des citoyens et citoyennes envers le système judiciaire, jugé inaccessible, inéquitable et inefficace.

Par ailleurs, les organisations signataires de la présente note prennent acte du dépôt par-devant le Parlement des avant-projets de nouveaux codes de lois (Codes pénal et Code de procédures pénales). Elles déplorent l'insuffisance des consultations et le manque de débats publics autour de ces nouveaux codes et le fait que ces textes ne soient disponibles qu'en français.

Elles constatent aussi que la loi de finances, pour l'exercice fiscal 2017-2018, n'apporte pas de réponses adéquates et urgentes aux problèmes du système judiciaire dont la faible allocation attribuée au pouvoir judiciaire.

Pour la construction d'un système judiciaire indépendant, transparent et proche de la population, les organisations signataires proposent que:

- La loi du 13 novembre 2007 créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) soit amendée.
- Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique transfère toutes les compétences au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) afin que celui-ci puisse jouer pleinement son rôle d'administrateur de la Justice.



- Le budget adopté par le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif soit rectifié afin que plus de ressources soient allouées au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) pour répondre aux besoins de la population en matière de justice.
- Une loi définisse la nature exacte des « *services publics de la Justice* » et les critères légaux de leur distribution et les conditions de leur accessibilité pour chaque citoyen et citoyenne.
- Les avant-projets de Code pénal et Code de procédures pénales examinés par le parlement fassent l'objet de plus d'informations auprès des populations, de consultations d'expert-e-s de différentes disciplines afin de s'assurer que les codes prennent en compte les réalités de la société haïtienne et soient conformes aux principes de droits humains, notamment la non-discrimination et l'équité.
- Ces codes soient traduits en Créole pour respecter les droits linguistiques du peuple haïtien; ils doivent être publiés et largement diffusés après leur adoption, afin de lui permettre de bien comprendre ses droits dans un cas judiciaire.

#### Organisations signataires

Prénoms, Noms	Organisations
Jocelyne Colas NOEL	CE-JILAP (Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix)
Sylvie BAJEUX	CEDH (Centre Œcuménique des droits humains)
Me Joseph Maxime RONY	POHDH (Plateforme des Organisation Haïtiennes de Droits Humains)
Pierre ESPÉRANCE	RNDDH (Réseau national de défense des droits humains)
Dr Jeanne Marjorie JOSEPH	URAMEL (Unité de recherche et d'action médico-légale)
Me Gédéon JEAN	CARDH (Centre d'analyse et de recherche en droits de l'Homme)
Édouard PAULTRE	CONHANE (Conseil haïtien des acteurs non étatiques)
Yolette Andrée JEANTY	Kay Fanm
Ary RÉGIS	SAKS (Sosyete animasyon ak kominikasyon sosyal)
Marie Ange NOEL	Fanm Deside
Elvire EUGÈNE	AFASDA (Association des femmes soleil d'Haïti)
Djénane LEDAN	CPFO (Centre de promotion des femmes ouvrières)
Rose Getchine LIMA	GADES (Groupe d'appui au développement du Sud)
Marie Guyrleine JUSTIN	REFRAKA (Rezo fanm nan radyo kominotè ayisyen)
Evelyne LARRIEUX	SOFA (Solidarité des femmes haïtiennes)

Pour contacts :

Jocelyne COLAS NOEL, CE-JILAP    Tél : 39123292  
 Sylvie BAJEUX, CEDH    Tel : 34544340  
 Me Gédéon JEAN, CARDH    Tel : 37956597



